

ENVIRONNEMENT

Le chemin des déchets recyclables

ARGONNE CHAMPENOISE Le centre de tri de La Veuve gère les déchets recyclables de l'intercommunalité.

Mais que peuvent bien devenir les sacs jaunes que les Argonnais déposent sur leur seuil de porte ? Réponse en visite.

DIRECTION LA VEUVE

Après le ramassage dans les rues des communes de Sainte-Ménehould et de ses alentours, les déchets recyclables sont entreposés au centre de transfert à côté de la déchetterie de Sainte-Ménehould. Le transporteur Mauffrey, dont les remorques sont équipées d'un système permettant de décharger facilement les sacs contenant les déchets, achemine ensuite le chargement à une cinquantaine de kilomètres de là. Direction la zone artisanale de La Veuve.

2 LES PRODUITS RECYCLABLES TRIÉS PAR DES MACHINES

Commence alors un parcours digne des files d'attente des parcs d'attractions tant les chemins sont multiples. Les déchets sont triés par taille dans ce que beaucoup décrivent comme « un gros tambour de machine à laver ». C'est ce que l'on appelle le tri granulométrique, opéré dans un crible rotatif. Trois tailles de déchets sont alors séparées : ceux de plus de 28 cm, ceux qui oscillent entre 18 et 28 cm et enfin ceux d'une taille inférieure à 18 cm. Cette séparation conditionnera le chemin

759 tonnes

de déchets recyclables ont été gérées par le syndicat pour la communauté de communes de l'Argonne champenoise en 2018. Un Marnais produit en moyenne 307 kg de déchets par an

qu'emprunteront les déchets. Les métaux et l'aluminium sont extraits des tapis roulants pour être compressés en balles. Les bouteilles sont séparées entre le plastique clair et le plastique foncé. Dernier rempart après le tri automatisé, les yeux attentifs des salariés effectuent un contrôle de ce qui a été trié en amont. Certains produits sont renvoyés au début du processus, d'autres sont rassemblés pour être compactés. Les refus, et donc les déchets non recyclables, sont transformés en énergie électrique.

3 EN ROUTE VERS LES RECYCLEURS

Une fois les balles de 300 à 750 kg constituées par le compacteur exerçant une pression de près de 300 bars, celles-ci sont chargées dans les poids lourds qui prennent la route vers les recycleurs. L'acier est envoyé chez Arcelor Mittal à Dunkerque. L'aluminium prend la direction de Compiègne, les car-



Le Symsem, présidé par Yves Renollet, et le Syvalom, représenté ici par Estelle Poissy, travaillent ensemble pour gérer les déchets.

tons se dirigent vers l'Aisne ou dans l'Aube pour être revalorisés en emballage carton. Une papeterie des Vosges reçoit les briques alimentaires, une autre les papiers pour les transformer en papier de journal. Les films plastiques sont récupérés par l'entreprise Machaon à Châlons-en-Champagne pour devenir des sacs-poubelles. Les emballages plastiques sont expédiés dans la Meuse, le Haut-Rhin, les Vosges, la Saône-et-Loire ou la Côte d'Or. ■ ALEXIS BOUZIN

PAS D'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

C'est une politique assumée par le syndicat de valorisation des ordures ménagères de la Marne (Syvalom). L'extension des consignes de tri n'a pas été adoptée. « Certes on y passera, admet Marion Clin, directrice du syndicat. Mais on ne se précipite pas. » Le projet de consignes conditionnera l'investissement du syndicat qui devra investir si les quantités augmentent. Seuls les papiers et les emballages sont pour l'instant collectés. Une politique qui devra être revue en 2022 pour répondre à la loi. Exit donc les pots de yaourts et les jouets. Il n'est pourtant pas rare de voir des couches-culottes, des casseroles ou des chaussures gêner le processus de tri. Les cartons doivent être déposés en déchetterie s'ils dépassent la taille d'une boîte à chaussures. Inutile de froisser ou de déchirer les papiers. Les plastiques ne doivent pas être imbriqués (une conserve avec une bouteille), ni lavés.

Extrait du journal L'Union - Jeudi 20 juin Page:16/17